

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/016 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET « PAOLI-NAPOLEON » AU SEIN DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BARTOLI Marie-France à Mme OLIVESI Marie-Thérèse
M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. BENEDETTI François à M. TOMASI Petr'Antone
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme COMBETTE Christelle
M. TOMA Jean à Mme GRIMALDI Stéphanie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse, amendé,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT Pasquale PAOLI et Napoléon BONAPARTE, comme deux figures complémentaires de l'histoire de la Corse,

CONSIDERANT l'apport de PAOLI et de la Révolution corse de 1729-1769 à la modernité politique : séparation de la religion et des pouvoirs publics, notion moderne de nation, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, première Constitution démocratique de l'histoire moderne,

CONSIDERANT le rayonnement universel du mythe historique et héroïque de Napoléon,

CONSIDERANT que le projet « Paoli-Napoléon » englobant trois thématiques Pasquale PAOLI, la Révolution corse et Napoléon BONAPARTE, porté en raison d'un important volet scientifique, par l'Université de Corse (UMR CNRS 6240 LISA, Lieux Identités eSpaces et Activités) a été soutenu dès 2013 par la Collectivité Territoriale de Corse (délibération du Conseil Exécutif de Corse n° 1306643 du 18 décembre 2013),

CONSIDERANT que les thématiques de Pasquale PAOLI, de la Révolution corse et de Napoléon BONAPARTE peuvent ouvrir d'importantes pistes de développement culturel, touristique et économique dont la portée doit être perçue au-delà de nos frontières,

CONSIDERANT que l'ensemble des recherches menées à l'Université de Corse, à l'occasion des différents séminaires et colloques internationaux organisés ces dernières années, a vocation à constituer le socle de la démarche de valorisation,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place, de manière efficiente et égale sur l'ensemble du territoire insulaire, une stratégie de développement et de valorisation de notre patrimoine culturel et de ses retombées socio-économiques,

CONSIDERANT qu'il est désormais indispensable de lancer une phase qui prenne en charge un nouveau volet « valorisation » et qui transforme le projet scientifique en réalité culturelle et économique,

CONSIDERANT qu'il s'agit aujourd'hui de passer à la phase concrète et opérationnelle, grâce à la création d'une gouvernance de « Paoli-Napoléon », qui est en effet au cœur de l'avenir du projet, car elle est la garantie de sa réussite, de sa pérennité et de son rayonnement,

CONSIDERANT qu'en raison de son implication initiale et de son rôle de coordinateur, l'organisation de cette phase revient naturellement à la Collectivité Territoriale de Corse,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE la création du comité de pilotage du projet « Paoli-Napoléon » au sein de la Collectivité Territoriale de Corse. Ce comité de pilotage sera co-présidé

par le Président de l'Assemblée de Corse et la Conseillère exécutive chargée de la culture et du patrimoine.

ARTICLE 2 :

DEFINIT les objectifs et les missions du comité de pilotage à savoir :

- d'établir le cadrage de l'intention de la Collectivité Territoriale de Corse,
- de déterminer les démarches à suivre, ainsi que les actions prioritaires,
- de définir les moyens nécessaires et de constituer l'« équipe-projet »,
- de faire un état des lieux patrimonial et scientifique du projet « Paoli-Napoléon »,
- de faire des propositions de valorisations culturelles et économiques,
- de fixer un calendrier de travail,
- de réaliser le montage opérationnel,
- d'assurer le rayonnement du projet.

Le volet scientifique continuera à être conduit par l'Université de Corse Pasquale PAOLI.

ARTICLE 3 :

DESIGNE la composition qui suit :

- du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- du Président de l'Assemblée de Corse, co-responsable scientifique du projet « Paoli-Napoléon »,
- des Conseillers exécutifs de Corse en contact direct avec les acteurs opérationnels : Mme la Conseillère exécutive chargée de la culture et du patrimoine, Mme la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse, M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse,
- d'un représentant de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse prioritairement désigné au sein de la Commission du Développement Social et Culturel,
- de M. Christian MANTEI, Directeur général d'ATOOUT France,
- de M. Jean-Dominique POLI, maître de conférences, co-responsable scientifique du projet « Paoli-Napoléon »,
- du Directeur du Patrimoine de la CTC,
- du responsable du Musée de la Corse,
- du responsable du Musée départemental Pasquale Paoli,
- d'un représentant de la ville d'Aiacciu,
- d'un représentant de la ville de Corti,
- d'un représentant de la ville de Bastia,
- d'un représentant de la commune de Merusaglia (lieu de naissance de Pasquale PAOLI),
- des membres de l'équipe initiale du projet « Paoli-Napoléon » : Mme Marie-Noëlle ACQUAVIVA, Mme Pascale BICCHIERAY, Mme Marie FERRANTI, M. César FILIPPI.

Le comité de pilotage pourra s'adjoindre les compétences d'experts extérieurs.

ARTICLE 4 :

DESIGNE, ainsi qu'il suit, ses représentants pour siéger au sein du comité de pilotage :

M. BUCCHINI Dominique
Mme FAGNI Muriel
Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme OLIVESI Marie-Thérèse
Mme POLI Laura Maria

ARTICLE 5 :

DIT que le comité de pilotage pourra se réunir dès la décision de l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 6 :

DIT que les crédits nécessaires au fonctionnement du comité de pilotage seront inscrits au budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 7 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 janvier 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

Le projet intitulé « Paoli-Napoléon » englobant trois thématiques Pasquale PAOLI, la Révolution corse et Napoléon BONAPARTE, porté en raison d'un important volet scientifique par l'Université de Corse (UMR CNRS 6240 LISA, Lieux Identités eSpaces et Activités) est soutenu depuis 2013 par la Collectivité Territoriale de Corse (délibération du Conseil Exécutif de Corse n° 1306643 du 18 décembre 2013).

Il s'affirme comme un projet novateur de par la complémentarité des aspects académiques, universitaires et économiques qu'il promeut. Il implique des retombées scientifiques et socioculturelles majeures, valorisant l'ensemble du territoire insulaire.

C'est la dualité de ses perspectives scientifiques et économique-culturelles, ainsi que sa double vocation territoriale et internationale, qui confèrent au projet Paoli-Napoléon son caractère innovant, ainsi que sa visibilité.

Une dynamique durable de valorisation s'amorce alors :

- * permettre aux Corses de mieux connaître leur histoire afin de se la réapproprier ;
- * saisir les enjeux culturels et économiques, en initier le cadrage puis la mise en œuvre opérationnelle par les acteurs publics et privés.

Le projet « Paoli-Napoléon » contribue ainsi à faire redécouvrir l'importance et le sens de la Révolution de Corse s'épanouissant dans l'œuvre de Pasquale Paoli, en rétablissant la filiation unissant le jeune Bonaparte et l'histoire de la Corse. La formation de l'imaginaire politique du jeune Bonaparte ne peut en effet être séparée de l'histoire corse et des représentations qu'elle véhicule.

Pasquale Paoli reste, encore aujourd'hui, peu connu en dehors de la Corse. Pour autant, l'apport de Paoli et de la Révolution corse de 1729-1769 à la modernité politique, est essentiel : séparation de la religion et des pouvoirs publics, notion moderne de nation, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, première Constitution démocratique de l'histoire moderne...

Quant à Napoléon, il convient de prendre acte du rayonnement universel, parfois étonnant, du mythe historique et héroïque du personnage, qui jusqu'ici n'a été que marginalement exploité sur son île natale.

Le projet « Paoli-Napoléon » est décliné en deux volets étroitement liés, aussi bien dans leur conception que dans leur mise en œuvre : un volet scientifique et un volet valorisation.

Le volet scientifique permet, outre la réunion des plus importants chercheurs et acteurs internationaux travaillant autour de la thématique napoléonienne, l'essor d'une dynamique nouvelle relative aux recherches paoliennes et à la Révolution corse. Il consolide également en Corse, le déploiement d'expertises sur des sujets connexes intéressant les chercheurs internationaux.

La mise en commun des recherches et des savoirs sur ces thématiques, a ouvert de substantielles pistes de développement culturel et économique constituant le socle d'une démarche de promotion aussi bien au niveau local, que national et international. Ainsi mise en œuvre par l'intégration de réseaux internationaux par

exemple, cette démarche de valorisation permet de promouvoir l'image même de la Corse et des Corses.

« Paoli-Napoléon » est donc un projet d'envergure, dont la portée doit être perçue bien au-delà de nos frontières, et saisie enfin jusque dans ses aspects symboliques.

Dès 2004, des travaux universitaires ont été réalisés autour des figures de Paoli et de Napoléon.

- Colloque international et pluridisciplinaire « Attentes et sens autour de la présence du mythe de Napoléon aujourd'hui », 6, 7 et 8 septembre 2010, Université de Corse.
- Co-organisation du colloque international « Les guerres napoléoniennes sur les cartes mentales de l'Europe ; la conscience historique et les mythes littéraires », à l'Université d'Etat des sciences humaines (RGGU), Moscou, Russie, en collaboration avec le Centre franco-russe des sciences humaines et sociales (Moscou), les 22 et 23 septembre 2011.
- Colloque « Iconosphère de la figure mythique de Napoléon : imaginaires collectifs et personnels », 18 et 19 septembre 2013, Université de Corse.
- En 2014 et 2015, dans le cadre du projet « Paoli-Napoléon », un cycle de séminaires a été organisé :
 - « Histoire, mémoire et imaginaire littéraire », 6 et 7 novembre 2014,
 - « Paoli et Napoléon, vecteurs de développement. Valorisations. Expériences et labels européens », 2 et 3 décembre 2014,
 - « La pensée politique paolienne et napoléonienne. Les représentations de Paoli et de Napoléon dans les arts. », 20 et 21 janvier 2015,
 - « Paoli et Napoléon : varia », 13 mai 2015.
- Rencontres Universitaires Internationales qui se sont tenues du 6 au 11 juillet 2015 à l'Université de Corse à Corti, réunissant des chercheurs et spécialistes du développement local de huit nationalités différentes, de l'Angleterre à la Chine en passant par la Russie, enrichissant ainsi un réseau international de scientifiques spécialisés dans des thématiques, des axes de recherche développés et défendus par le laboratoire CNRS 6240 LISA de l'Université de Corse.

Les Rencontres Historiques de l'île Rousse organisées autour du XVIIIe siècle corse en présence de chercheurs et experts internationaux, ont donné lieu à une publication annuelle de leurs actes, désormais versée au fond documentaire du projet Paoli-Napoléon. L'édition 2015 avait par ailleurs consacré un moment de sa programmation à l'exposé du projet « Paoli Napoléon ».

Enfin, un projet de « Dictionnaire des îles napoléoniennes » a été lancé il y a quelques mois. Un appel à contribution a été réalisé en ce sens. Une présentation du projet a été faite le 18 mars 2015 à l'intention des chercheurs de l'Université de Corse.

A ce jour, le projet « Paoli-Napoléon » a donné lieu à plus d'une centaine de communications.

Le succès scientifique remporté à l'occasion de chaque manifestation, a mis ainsi en exergue l'enthousiasme que suscite le projet, ainsi que la nécessité de la mise en

œuvre de son second volet, complémentaire et indissociable du premier : sa valorisation culturelle et économique.

Paoli et Napoléon, deux figures complémentaires de l'histoire de la Corse n'ont pas la même vocation dans le développement des stratégies qu'il est souhaitable d'imaginer.

Paoli est sans nul doute le personnage central de la démarche, dans le sens où c'est lui qui a marqué le plus directement et durablement l'histoire de la Corse. C'est lui qui a laissé le plus de traces physiques, matérielles et immatérielles sur l'ensemble des *pieve* de notre île.

Napoléon a une autre vocation. Il doit permettre d'utiliser son immense renommée pour exporter notre action de par le monde, pour susciter une prise de conscience internationale autour d'un constat ignoré : comment le mythe de Napoléon prend origine en Corse, au-delà du seul lieu de naissance, et surtout comment ce mythe ne peut être dissocié de l'histoire, de la pensée et de l'empreinte encore trop méconnue que Paoli a laissé à son temps.

Le volet valorisation consiste à définir les éléments favorables à un recensement, une structuration et une valorisation culturelle et économique de l'ensemble des identités territoriales de l'île.

Il s'agit prioritairement d'identifier, d'évaluer et de qualifier le patrimoine culturel matériel et immatériel à même d'éveiller l'attraction des publics, tissant ainsi les contours d'une démarche de préservation, de programmation, de promotion et de commercialisation.

Ce tourisme culturel et mémoriel, résolument innovant, prenant en compte les points aigus de l'histoire de la Corse, amorcerait le cercle vertueux d'une production large et diversifiée.

C'est en effet dans ce cadre que l'ensemble des recherches universitaires menées à l'Université de Corse à l'occasion des différents séminaires et colloques internationaux, a eu vocation à constituer le socle de la démarche de valorisation.

Un rapport de synthèse du projet a été rendu en décembre 2015. Il a fait un certain nombre de préconisations concernant la création d'un label, la mise en place de circuits, la politique muséale à mener ou la nécessité de mailler le territoire. Une mise en cohérence des initiatives s'impose puisque l'ensemble des communes de Corse est concerné par au moins une des trois thématiques.

Afin de mettre en œuvre, de manière efficiente et équilibrée sur l'ensemble du territoire insulaire, une stratégie de développement et de valorisation de notre patrimoine culturel et de ses retombées socio-économiques, il s'agit aujourd'hui de passer à la phase opérationnelle du projet.

La vision de sa gouvernance qui sera portée par la Collectivité Territoriale de Corse est au cœur de l'avenir du projet. Elle est garante de sa réussite, de sa pérennité et de son rayonnement.

Il convient de maintenir dans une même dynamique l'équilibre entre le nécessaire

développement des aspects scientifiques et l'optimisation de la gouvernance liée à la valorisation.

Pour les aspects scientifiques, au-delà des seules manifestations qui pourraient à nouveau être organisées sur le thème, il sera indispensable de développer une stratégie à même de faire reconnaître la Corse comme lieu de référence en la matière.

L'étape qui s'est achevée en 2015 par la remise du rapport de synthèse, doit avoir une suite qui permette de répondre aux besoins de développement. La continuation de l'animation du territoire et la mobilisation des acteurs de terrain, nécessitent la concrétisation des démarches menées depuis plusieurs années.

Il est désormais indispensable de lancer une nouvelle phase qui prenne en charge le volet valorisation et qui transforme le projet scientifique en réalité culturelle et économique.

En raison de son implication initiale et de son rôle de coordinateur, l'organisation de cette phase revient naturellement à la Collectivité Territoriale de Corse.

C'est pourquoi il est proposé à votre Assemblée de créer le comité de pilotage du projet « Paoli-Napoléon » au sein de la Collectivité Territoriale de Corse, co-présidé par le Président de l'Assemblée de Corse et la Conseillère exécutive chargée de la culture et du patrimoine.

Le comité de pilotage sera chargé :

- D'établir le cadrage de l'intention de la Collectivité Territoriale de Corse.
- De déterminer les démarches à suivre, ainsi que les actions prioritaires.
- De définir les moyens nécessaires et de constituer l'« équipe-projet ».
- De faire un état des lieux patrimonial et scientifique du projet « Paoli-Napoléon ».
- De faire des propositions de valorisations culturelles et économiques.
- De fixer un calendrier de travail.
- De réaliser le montage opérationnel.
- D'assurer le rayonnement du projet.

Le volet scientifique continuera à être conduit par l'Université de Corse Pasquale Paoli.

Le comité de pilotage sera composé :

- du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- du Président de l'Assemblée de Corse, co-responsable scientifique du projet « Paoli-Napoléon »,
- des Conseillers exécutifs de Corse en contact direct avec les acteurs opérationnels : Mme la Conseillère exécutive chargée de la culture et du patrimoine, Mme la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse, M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse,

- d'un représentant de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse prioritairement désigné au sein de la Commission du Développement Social et Culturel,
- de M. Christian MANTEI, Directeur général d'ATOOUT France,
- de M. Jean-Dominique POLI, maître de conférences, co-responsable scientifique du projet « Paoli-Napoléon »,
- du Directeur du Patrimoine de la CTC,
- du responsable du Musée de la Corse,
- du responsable du Musée départemental Pasquale Paoli,
- d'un représentant de la ville d'Aiacciu,
- d'un représentant de la ville de Corti,
- d'un représentant de la ville de Bastia,
- d'un représentant de la commune de Merusaglia (lieu de naissance de Pasquale PAOLI),
- des membres de l'équipe initiale du projet « Paoli-Napoléon » : Mme Marie-Noëlle ACQUAVIVA, Mme Pascale BICCHIERAY, Mme Marie FERRANTI, M. César FILIPPI.

Le comité de pilotage pourra s'adjoindre les compétences d'experts extérieurs.

Le comité de pilotage sera opérationnel à partir de la décision de l'Assemblée de Corse. Les travaux du comité de pilotage prendront en compte en tant que de besoin, la création d'un itinéraire paolien (strada paolina) en cours d'élaboration, visant à valoriser les principaux sites et monuments de l'époque paolienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.